

**REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE**  
**PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SITE DE VAUBOURDEAU, COMMUNE DE VIVONNE (86)**  
**RESUME NON TECHNIQUE D'ETUDE D'IMPACT**





**REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE**  
**PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SITE DE VAUBOURDEAU, COMMUNE DE VIVONNE (86)**  
RESUME NON TECHNIQUE D'ETUDE D'IMPACT

Etude rédigée par :

Michel PERRINET (Inventaires terrain flore et faune et rédaction)

Evelyne REBIBO (cartographie, rédaction et mise en forme du rapport)

Jean SERIOT (Hirundo : Inventaires avifaune)

Laurent GOURET et Fanny COULON (O-GEO : Analyses sonogrammes chiroptères)

Béline BACQUET et Claire DUTHIL (Etude paysagère)

S.A.R.L. au capital de 7500 € - SIRET 448 605 378 00018 ; Code APE 7112B  
Siège Social : 11bis La Torrissière, 86800 LINIERS,  
Tél. : 05 49 50 18 91 – e-mail : [symbiose.env@orange.fr](mailto:symbiose.env@orange.fr) - <http://symbiose-etudes.fr>

## LE PROJET

Créée en 2001 et basée à Poitiers, SERGIES est une Société à Action Simplifiée chargée de **développer, aménager et exploiter les moyens de production d'électricité décentralisés à partir d'énergies renouvelables** : éolien industriel, photovoltaïque sur toiture et au sol, méthanisation et biogaz. En réponse aux attentes des 265 communes adhérentes au **Syndicat ENERGIES VIENNE**, elle se positionne comme l'investisseur public local qui agit pour un développement maîtrisé et concerté de ses projets.

Au 31 décembre 2020, **SERGIES produit annuellement 395 GWh d'électricité renouvelable**, soit l'équivalent annuel de la consommation de près de **220 000 habitants** (hors chauffage) et **119 000 T de CO2 économisés**.

SERGIES assure le suivi de production et la vente d'énergie de toutes ses installations, directement ou via ses filiales, depuis POITIERS.

SERGIES assure elle-même l'exploitation de ses installations avec un outil de supervision développé par son partenaire **HESPUL** (association photovoltaïque emblématique).

La force de SERGIES est d'être **située à proximité de ses centrales en exploitation**, permettant ainsi, de répondre rapidement aux sollicitations locales, et d'exploiter le plus efficacement possible ses actifs de production.

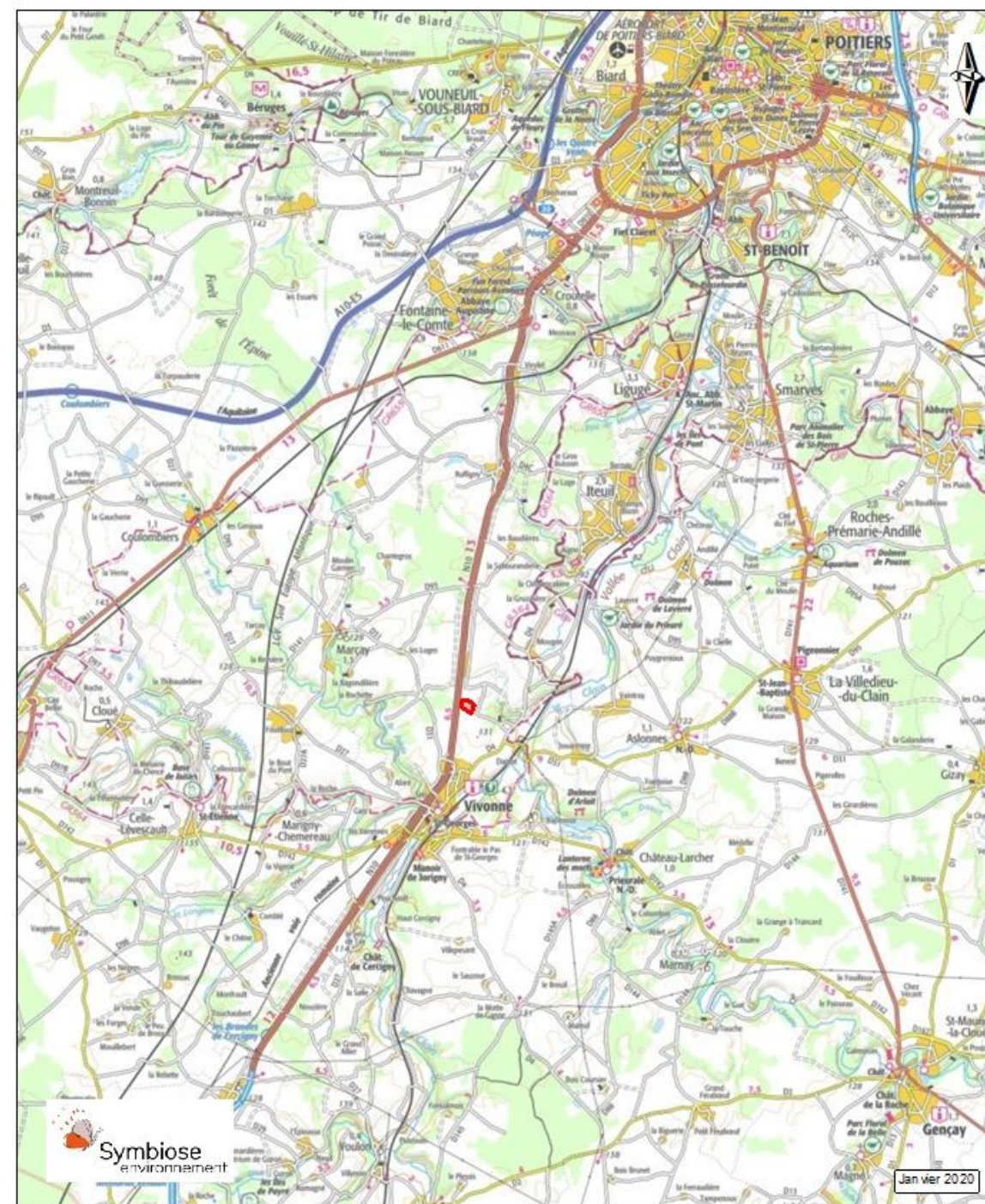
Afin d'impliquer la population à la transition énergétique et, par conséquent, au développement des énergies renouvelables, SERGIES met également en place des **actions de sensibilisation**, des **visites de ses installations** et des **actions pédagogiques** au sein des écoles et des collèges.


Enfin, SERGIES met en place, pour chaque projet qu'elle réalise, une opération de financement citoyen. Elle a ainsi permis à ce jour, à près d'un millier de citoyen d'investir à ses côtés, pour un montant d'environ 2 M€.

Le projet de centrale solaire se situe dans la région Nouvelle Aquitaine, au centre du département de la Vienne (86), sur la commune de Vivonne à environ 15 km au sud de Poitiers.

L'aire d'étude est localisée sur une ancienne réserve d'irrigation qui n'a pu être utilisée, occupant environ 5,3 ha au lieu-dit Vaubourdeau, sur la commune de Vivonne. Elle est bordée par un talus d'une dizaine de mètres de hauteur.

## Localisation du site Etude d'impact faune-flore et habitats



 Aire d'Etude Immédiate

Projet photovoltaïque sur la commune de Vivonne (86)



Vue du talus extérieur sud  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 17/06/2021

Vue du talus est  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 17/06/2021



Vue intérieure du secteur ouest  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 07/05/2021

Vue intérieure du secteur est  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 07/05/2021

Cinquante-six espèces végétales ont été notées dans le cadre des sorties de terrain réalisées. C'est une flore relativement variée malgré la faible diversité des milieux présents dans l'aire d'étude sur une surface peu étendue. Aucune plante protégée ou menacée n'a été observée.



Ophrys abeille  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 07/05/2020

Le Robinier dont un petit massif est présent sur le talus sud (cartographié comme habitat en Plantation de Robinier) est inscrit comme plante invasive.

En termes de végétation, 4 habitats au sens du Code Corine ont été identifiés. Les habitats sont tous évalués sans enjeu en termes de flore et végétation : Fourrés à Prunelliers et Ronces, Ronciers, Plantations de Robiniers et Terrains en friche

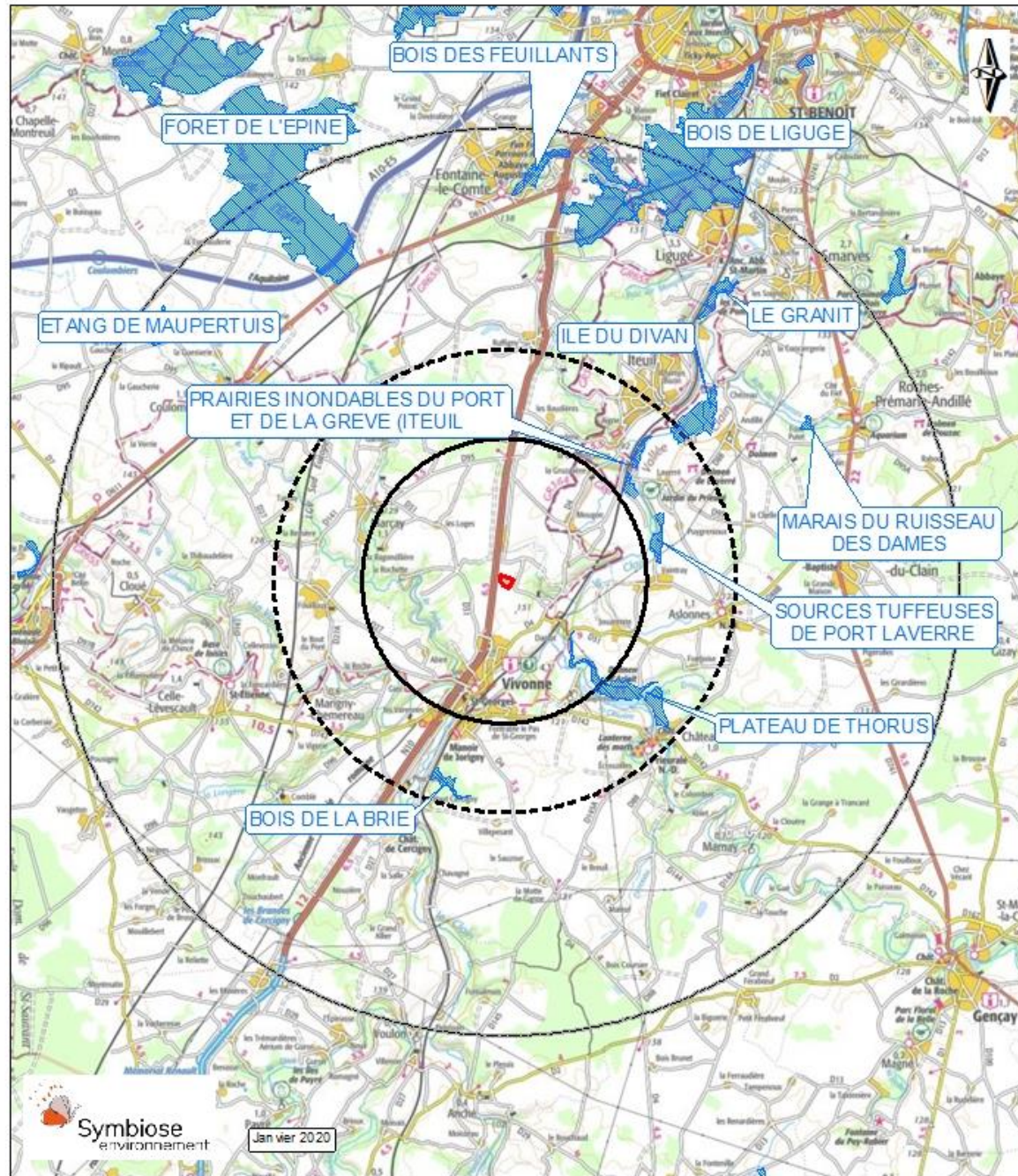
Il n'y a pas de site Natura 2000 dans un rayon de 10 Km autour de l'aire d'étude et la très grande majorité des ZNIEFF présentes dans un rayon de 3 Km et plus porte sur des sites ayant un intérêt botanique correspondant à des pelouses calcaires, prairies alluviales et boisements sans lien avec les caractéristiques de l'aire d'étude occupée par des friches et fourrés. La faune citée fait référence essentiellement aux espèces des pelouses et donc à des milieux absents de l'aire d'étude. Par ailleurs, au sein de la trame verte et bleue régionale, l'aire d'étude est localisée entre la RN 10 et un corridor diffus de biodiversité.

## INVENTAIRES

### Flore et habitats de végétation

Les inventaires faune, flore et habitats de végétation ainsi que l'étude du paysage ont été réalisés entre avril et septembre 2020.

**Inventaire du patrimoine naturel autour du site  
Etude d'impact faune-flore et habitats**



-  Znieff de type 1
-  AER - 3 km
-  AEI - 5 km
-  AEE - 10 km
-  Aire d'Etude Immédiate



Projet photovoltaïque sur la commune de Vivonne (86)

L'inondation temporaire de l'ancienne réserve d'irrigation en fin d'hiver, ne confère pas de caractère humide au fond de la bassine où la végétation ne relève pas des zones humides et où aucune faune typique des zones humides n'a été observée. Nous n'avons ainsi pas identifié de zone humide, même potentielle au sein de l'aire d'étude.



Ronciers sur talus à l'est  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 08/07/2020



Robiniaie  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 17/06/2020



Friche en fond de réserve d'eau  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 20/06/2020



Friche sur talus sud  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement 20/06/2020

**Habitats**  
**Etude d'impact faune-flore et habitats**



-  31.811 - Fourrés à Prunelliers et Ronces
-  31.831 - Ronciers
-  83.324 - Plantations de Robiniers
-  87.1 - Terrains en friche
-  Aire d'Etude Immédiate

0 100 200 Mètres

Projet photovoltaïque sur la commune de Vivonne (86)

**Faune**

Le site présente un intérêt faible pour les reptiles avec le Lézard des murailles présent sur les sommets de talus. Il n'y a pas de milieu favorable pour la reproduction des amphibiens, la retenue n'étant que très temporairement et partiellement inondée en cas de fortes pluies.

Pour les mêmes raisons, il n'y a pas de milieu favorable aux odonates dont aucun individu n'a été observé dans l'aire d'étude.

Le cortège de papillons est peu diversifié avec 9 espèces communes dans la région. De même, le cortège d'orthoptères comporte huit espèces communes et présentes essentiellement sur les talus.

Aucun indice de présence de coléoptère saproxylique protégé n'a été noté dans l'aire d'étude, faute d'arbre développé.

Les enregistrements nocturnes ont permis d'identifier 9 espèces de Chiroptères alors que l'ancienne région Poitou-Charentes compte 25 espèces. La diversité chiroptérologique peut être considérée comme faible à moyenne au regard des résultats d'inventaires avec une fréquentation très faible des espèces : Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Pipistrelle commune, Sérotine commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Kuhl, Oreillard gris et Murin à moustaches.

Trente-quatre espèces d'oiseaux ont été notées dont 11 nichent dans l'aire d'étude et les alentours. Deux espèces avec chacune un couple nicheur, présentent un intérêt patrimonial fort : l'Oedicnème criard et la Pie grièche-écorcheur.

Cinq espèces nicheuses au sein de l'aire d'étude présentent un intérêt faible à moyen dans l'ex-région Poitou-Charentes soit parce que considérées comme « quasi menacée » soit « Vulnérable » : (Alouette des champs LRR(VU) ; Fauvette grisette LRR(NT) ; Linotte mélodieuse LRR(NT), Tarier pâtre LRR(NT) et Tourterelle des bois LRR(VU)



Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)  
Photo : M. PERRINET Symbiose environnement



Flambé (*Iphiclides podalirius*) 15/05/2020  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement



Grande Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*)  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement





Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)  
Photo : M. PERRINET - Symbiose Environnement



### Faune patrimoniale Etude d'impact faune-flore et habitats

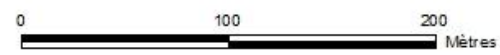


**Oiseaux :**

-  Oedicnème criard
-  Pie grièche écorcheur

**Reptiles :**

-  Lézard des murailles
-  Aire d'Etude Immédiate



Projet photovoltaïque sur  
la commune de Vivonne (86)

## Paysage

Le site retenu pour l'implantation du projet est localisé sur une ancienne réserve d'irrigation située au lieu-dit « Vaubourdeau » sur la commune de Vivonne. Il se positionne dans les Terres de Brandes à proximité de l'unité paysagère des Vallées du Clain et de ses affluents. Le site se localise dans un secteur ouvert avec présence de larges parcelles agricoles limitrophes. Des boisements importants sont présents non loin avec le Bois du Treuil, Bois du Marchais et le bois du domaine du château de la Planche (IMH). L'environnement immédiat de la ZIP présente un caractère rural et boisé avéré.

Le site de projet prend l'apparence d'une masse imposante qui se dévoile en deux temps :

La partie extérieure, formée par un remblai au dénivelé important, est colonisée en majorité par des ronciers. L'accès au site se fait via le chemin d'accès présent au Sud. Le site est entièrement clôturé à la base du talus ;

La seconde partie concerne l'intérieur du site observable depuis les hauteurs du talus. Le bassin dévoile dès lors ses secrets et son imposante superficie. L'espace n'ayant jamais reçu d'eau, le sol est sec, les arbustes et graminées spontanés sont rares.

La partie Ouest de la ZIP est quasiment bordée par la RN 10 qui reste un axe très passant. L'axe relie Bordeaux à Poitiers en passant par Angoulême et dessert Vivonne dans le cas de notre zone d'étude.

L'analyse de la visibilité de la ZIP met en évidence une faible visibilité potentielle (sensibilité allant de nulle à négligeable). En effet, aucune visibilité n'est à envisager à l'Ouest (Bois du Treuil et présence de la RN10) et à l'Est (boisements du domaine du château de la Planche). La visibilité théorique du projet concerne donc seulement la partie Sud de l'aire rapprochée dans le secteur dégagé du hameau « les Chapes Noires » ainsi qu'au Nord les abords de la zone d'activités de l'Anjouinière avec le centre de loisirs.

Une visibilité et covisibilité est probable du hameau « les Chapes Noires » et depuis l'entrée du centre de loisirs.

La sensibilité est cependant négligeable étant donné la présence d'une haie bocagère haute et la présence de sujets arborés ponctuels pour le hameau. Pour le centre de loisirs, les installations seront visibles de dos en particulier quand les cultures sont absentes (pas d'effet de réverbération). L'impact du projet sera donc nul voire négligeable étant donné la faible présence de tissu bâti à proximité et par la présence de boisements au sein du paysage environnant.



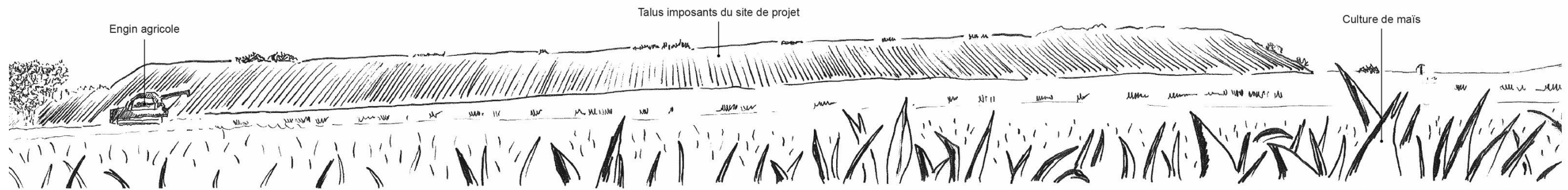
Carte de synthèse des enjeux patrimoniaux et paysagers







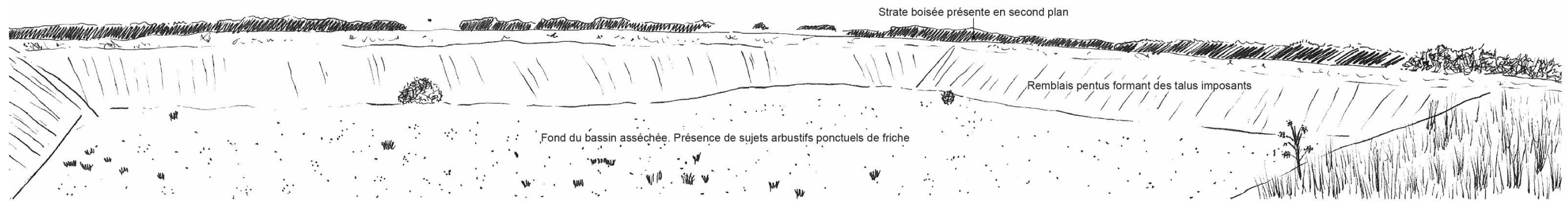
1. Vue depuis le chemin communal présent à l'Est du site de projet - Perception du talus et des parcelles agricoles limitrophes



Source : Croquis d'interprétation BE Agence B. Jardins & Paysages



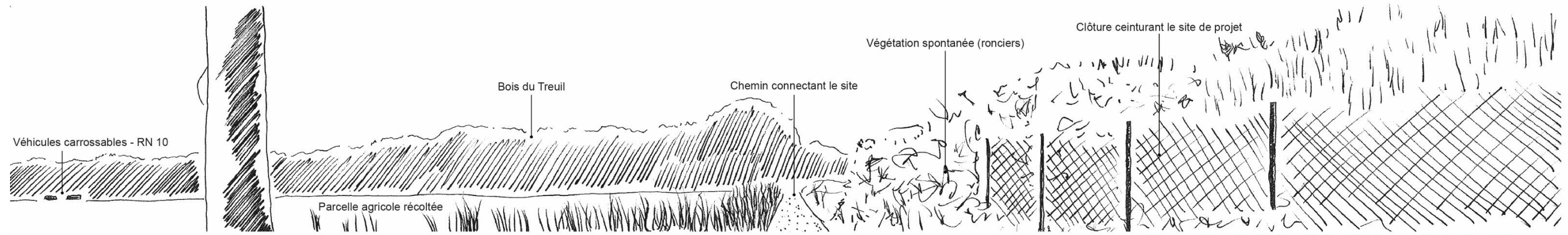
2. Vue depuis l'intérieur du site à proximité de la station de phytoépuration - Direction Nord-Ouest



Source : Croquis d'interprétation BE Agence B. Jardins & Paysages



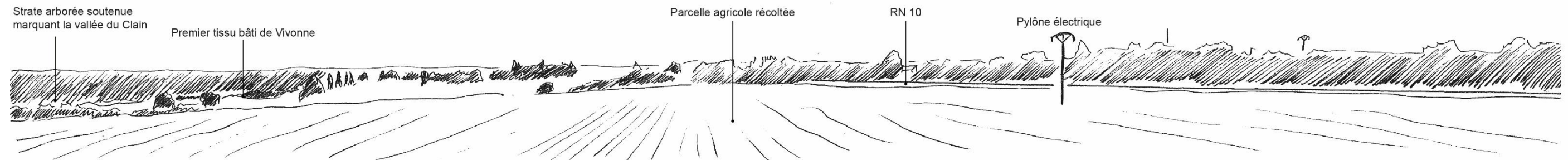
3. Vue depuis le site en direction de l'Est



Source : Croquis d'interprétation BE Agence B. Jardins & Paysages



4. Vue depuis l'intersection entre l'allée de Chizé et le chemin périphérique au site au Sud - Direction Nord



Source : Croquis d'interprétation BE Agence B. Jardins & Paysages

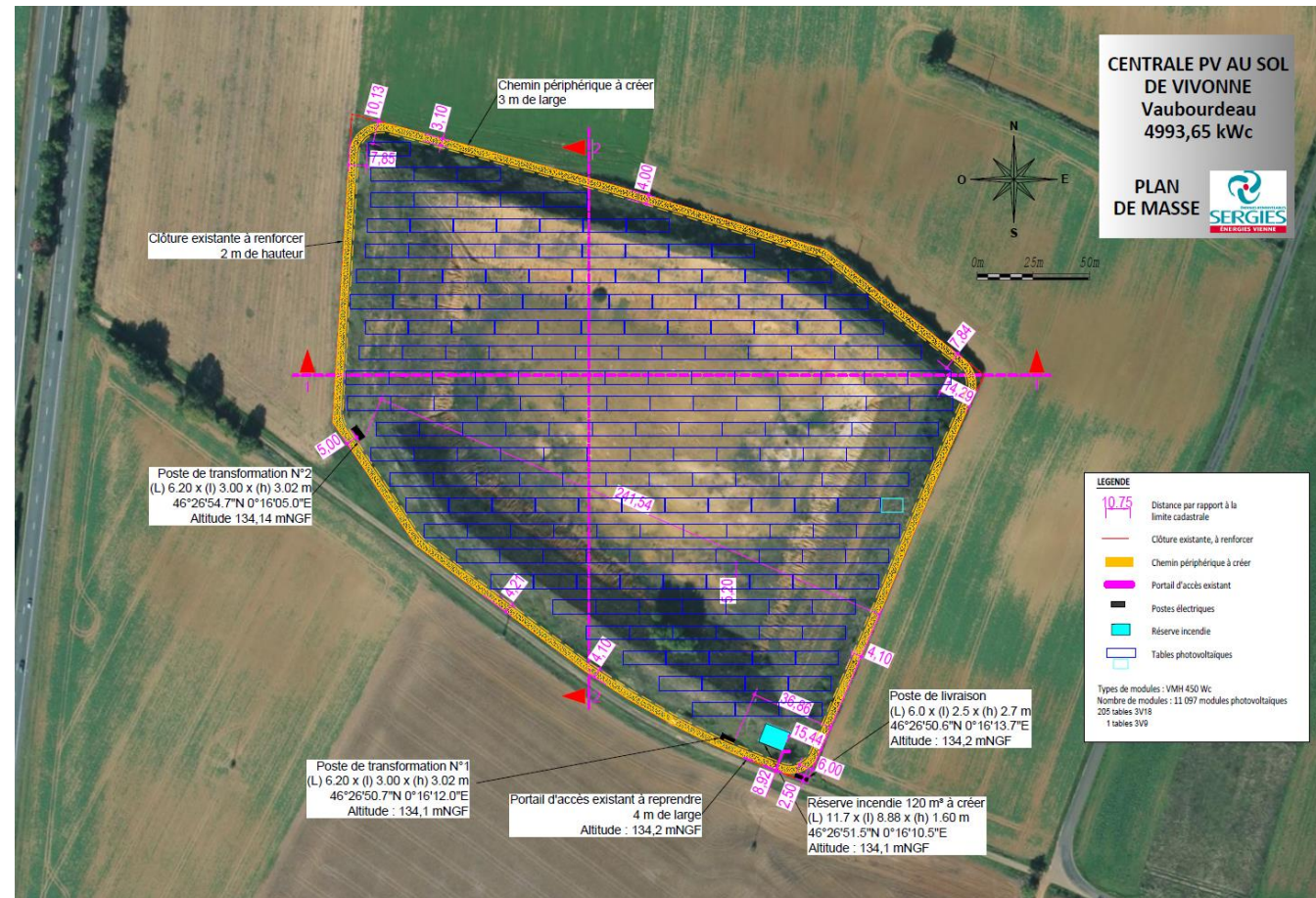
Vue aérienne du site de projet avec localisation des points de vue



Source : Google Earth

## IMPACTS DU PROJET

Le parc est projeté sur des parcelles d'une superficie d'environ 5,3 ha.



### Faune et flore

Le projet aura un impact très faible sur le Lézard des murailles qui est essentiellement présent sur les bordures de l'aire d'étude et a de bonnes capacités pour fuir face au dérangement.

Il s'agit d'une espèce fréquente avec un faible enjeu de conservation et qui pourra rapidement réinvestir le site. L'impact des travaux sera donc faible.

Il n'y a pas d'enjeu réglementaire relatif aux insectes et l'enjeu écologique est très faible. Il n'y a pas eu d'observation d'espèce remarquable pour ce groupe, au milieu des cultures et non loin de la RN10. Le secteur est peu propice aux déplacements des individus. **L'impact est donc très faible au regard des données.**

Les chauves-souris exploitent peu le site qui constitue un territoire de chasse peu favorable au regard des boisements présents plus à l'est de l'aire d'étude. Le projet aura un impact limité sur les chauves-souris en réduisant leur territoire de chasse, mais dans de faibles proportions au regard du territoire parcouru par les différentes espèces.

Les travaux d'installation du parc photovoltaïque seront une cause de dérangement momentanée pour les oiseaux qui pourront néanmoins se reporter sur les milieux voisins. Les travaux seront donc une source de dérangement faible pour les oiseaux les

plus remarquables. En période de reproduction, si les travaux commencent alors que les oiseaux ont des nichées en cours, les travaux entraîneront la destruction de couvées.

La suppression des fourrés, ronciers et du bosquet qui représentent au total moins de 13% de la surface de l'aire d'étude, réduira les superficies de nidification favorables aux oiseaux, la superficie concernée reste toutefois faible au regard du territoire environnant.

Les travaux seront donc une source de dérangement faible pour les oiseaux les plus remarquables. La période de démarrage la plus favorable pour la réalisation des travaux lourds (débranchement et terrassement) se situera alors entre août et mars.

### Paysage

**L'analyse paysagère a démontré qu'aucune visibilité ou covisibilité n'est à envisager avec le projet depuis les différents sites patrimoniaux, touristiques et les villages du secteur.**

L'impact principal est lié à la position du site au cœur des cultures céréalières. Cette position le rend visible depuis le hameau de la Bramière, mais aussi depuis le centre de loisirs de l'Anjouinière et la route communale faisant face à la Bancelière. La centrale forme en effet une entité industrielle isolée au sein du paysage. Cependant, l'aplanissement de la zone pour combler l'ancienne réserve d'irrigation va permettre dans un premier temps d'atténuer l'impact en retrouvant le niveau originel du site, similaire à celui des parcelles alentours.

La RN 10 est partiellement impactée par l'installation de la centrale. Cependant cet **impact est ponctuel et faible.**

De manière générale, une implantation de haie à l'est, au nord, et au sud de la centrale est proposée pour atténuer les impacts. Elle permettra d'intégrer le site en reprenant les motifs de linéaires arborés déjà présents en limite de certaines parcelles. L'impact depuis la Bramière et depuis la RN 10 sera nul. Depuis le centre de loisir de l'Anjouinière ainsi que depuis la route face à la Bancelière, la haie diminue l'impact mais n'efface pas la forme de la parcelle. **L'impact sera alors négligeable.**

## MESURES MISES EN OEUVRE

Afin d'éviter et réduire les impacts du projet, des mesures seront mises en œuvre :

- Mesure E1 : Collecte des effluents potentiellement polluants et traitement adapté
- Mesure E2 : Collecte des eaux de toiture des locaux techniques
- Mesure R1 : Signalisation, balisage, clôture de la zone de chantier et mise en place d'un plan de circulation
- Mesure R2 : Respect de la réglementation en vigueur sur les bruits de chantier
- Mesure R3 : Information du SDIS et respect des préconisations
- Mesure R4 : Respect de la réglementation en vigueur sur les émissions de gaz d'échappement de véhicules
- Mesure R5 : Adaptation du calendrier en phase travaux
- Mesure R6 : Plantation de 780 m de haies pour l'intégration paysagère et l'accueil de la faune
- Mesure A1 : Revégétalisation après installation des panneaux et autres équipements
- Mesure A2 : Absence d'éclairage nocturne
- Mesure A3 : Accès pour la petite faune terrestre dans la clôture
- Mesure A4 : Entretien du parc favorable à la biodiversité

**Moyennant la mise en œuvre des mesures proposées, le projet n'aura pas d'impact significatif. Ainsi, il n'y a pas d'impact résiduel de nature à remettre en cause le maintien ou la restauration en bon état de conservation des populations locales, ainsi que le bon accomplissement des cycles biologiques des populations d'espèces protégées présentes sur le site du parc photovoltaïque. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'effectuer une demande de dérogation relative à la destruction d'espèces protégées et d'habitats d'espèces protégées telle que prévue au 4° l'article L.411.2 du Code de l'environnement.**

Tableau de synthèse

Critères environnementaux	Description	Intérêt environnemental	Impact du projet avant mesures	Mesures	Impact après mesures	Coût des mesures
Contexte du site	- implantation sur environ 5,3 ha sur une ancienne réserve d'irrigation à l'abandon ;	Très Faible	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de mesure d'évitement ou de réduction d'impact</li> </ul>	Très faible	Pas de coût supplémentaire
Santé humaine Bruit Qualité de l'air	Bruit : Risque de nuisances sonores durant la phase chantier Risque d'émission de poussières	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure R2 : Respect de la réglementation en vigueur sur les bruits de chantier</li> <li>Mesure R5 : Respect de la réglementation en vigueur sur les émissions de gaz d'échappement de véhicules</li> </ul>	Très faible	Pas de coût supplémentaire
Environnement physique Hydrogéologie Hydrologie	Aucune incidence du projet sur l'évolution « naturelle » des eaux souterraines. Aucune incidence du projet sur l'évolution « naturelle » des eaux superficielles.	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure E1 : Collecte des effluents potentiellement polluants et traitement adapté</li> <li>Mesure E2 : Collecte des eaux de toiture des locaux techniques</li> <li>Mesure R1 : Signalisation, balisage, clôture de la zone de chantier et mise en place d'un plan de circulation</li> </ul>	Très faible	Pas de coût supplémentaire
Risques naturels Incendie	Risque d'incendie sur le site	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure R4 : Information du SDIS et respect des préconisations</li> </ul>	Très faible	Pas de coût supplémentaire
Connectivité écologique du site	- aire d'étude localisée au milieu de cultures entre la RN10 à l'ouest et une zone de corridors diffus de biodiversité à l'est, - projet n'impacte pas verte du bocage local	Très Faible	Nul	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de mesure d'évitement ou de réduction d'impact</li> </ul>	Très faible	Pas de coût supplémentaire
Proximité de sites naturels sensibles et/ou protégés	- Zone d'implantation ne comprend aucun zonage de protection ou d'inventaire ni de conservation La très grande majorité des ZNIEFF présentes dans un rayon de 3 Km et plus porte sur des sites ayant un intérêt botanique correspondant à des pelouses calcaires, prairies alluviales et boisements sans lien avec les caractéristiques de l'aire d'étude occupée par des friches et fourrés. La faune citée fait référence essentiellement aux espèces des pelouses et donc à des milieux absents de l'aire d'étude	Nul	Nul	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de mesure d'évitement ou de réduction d'impact</li> </ul>	Nul	Pas de coût supplémentaire
Paysage	Pas de risque de covisibilité entre les monuments historiques et le site. Impact nul vis à vis des unités paysagères : Les Terres de Brandes, Les Terres Rouges et Les Vallées du Clain et de ses affluents Impact nul vis à vis des axes majeurs de circulation : RD 742, RD 31, RD 95, RD 27, RD 4, RD 88 Perception du site de projet depuis la RN 10 : Perception depuis Vivonne : château de la Planche (CMH) ; centre de loisirs Anjouinière : Impact nul vis à vis de Château-Larcher : cœur historique et touristique : Faible visibilité avec les communes, villages, présents dans l'ensemble des aires d'études : Habitat le plus proche : " le Treuil, Naslin, la Bramière, la Bancelière, Ousine, la Planche	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure R6 : Plantation de 780 m de haies pour l'intégration paysagère et l'accueil de la faune</li> </ul>	Faible à nul	MR6 : 23 400 €
Habitats de végétation et Flore	- Cinquante-six espèces végétales notées ; flore relativement variée malgré la faible diversité des milieux présents dans l'aire d'étude sur une surface peu étendue 4 habitats au sens du Code Corine identifiés tous évalués sans enjeu en termes de flore et végétation	Très Faible	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de mesure d'évitement ou de réduction d'impact</li> <li>Mesure A1 : Revégétalisation après installation des panneaux et autres équipements</li> <li>Mesure A4 : Entretien du parc favorable à la biodiversité</li> </ul>	Très faible	MA1 : 900 €

<b>Entomofaune</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de milieu favorable aux odonates dont aucun individu n'a été observé dans l'aire d'étude.</li> <li>- Cortège de papillons peu diversifié avec 9 espèces communes dans la région</li> <li>- Cortège d'orthoptères comporte huit espèces communes et présentes essentiellement sur les talus.</li> <li>- Aucun indice de présence de coléoptère saproxylique protégé</li> </ul>	Très Faible	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure A1 : Revégétalisation après installation des panneaux et autres équipements</li> <li>• Mesure A4 : Entretien du parc favorable à la biodiversité</li> </ul>	Faible à nul	MR6 : 23 400 €		
<b>Chiroptère</b>	9 espèces de Chiroptères contactées : diversité chiroptérologique faible à moyenne avec une fréquentation très faible des espèces : Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Pipistrelle commune, Sérotine commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Kuhl, Oreillard gris et Murin à moustaches	Faible	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure A2 : Absence d'éclairage nocturne</li> <li>• Mesure R6 : Plantation de 780 m de haies pour l'intégration paysagère et l'accueil de la faune</li> </ul>	Très faible	MR6 : 23 400 €		
<b>Avifaune</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trente-quatre espèces d'oiseaux ont été notées dont 11 nichent dans l'aire d'étude et les alentours. Deux espèces avec chacune un couple nicheur, présentent un intérêt patrimonial fort : l'Oedicnème criard et la Pie grièche-écorcheur.</li> <li>Cinq espèces nicheuses au sein de l'aire d'étude présentent un intérêt faible à moyen dans l'ex-région-Poitou-Charentes soit parce que considérées comme « quasi menacée » soit « Vulnérable » : (Alouette des champs LRR(VU) ; Fauvette grisette LRR(NT) ; Linotte mélodieuse LRR(NT), Tarier pâtre LRR(NT) et Tourterelle des bois LRR(VU)</li> </ul>	Faible à	Moyen	Faible à	Fort	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure R1 : Adaptation du calendrier en phase travaux</li> <li>• Mesure R6 : Plantation de 780 m de haies pour l'intégration paysagère et l'accueil de la faune</li> </ul>	Faible	MR6 : 23 400 €
<b>Amphibien</b>	- pas d'espèce observée	Très faible	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de mesure d'évitement ou de réduction d'impact</li> </ul>	Très faible	Pas de coût supplémentaire		
<b>Reptile</b>	- présence du Lézard des murailles, protégé mais évalué non menacé dans les listes rouges régionales, nationale, européenne et mondiale, avec enjeu modéré des lisières	Faible	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesure R6 : Plantation de 780 m de haies pour l'intégration paysagère et l'accueil de la faune</li> </ul>	Très faible	MR6 : 23 400 €		
<b>Mammifère hors chiroptères</b>	- Chevreuil et nombreux lapins, Renard	Très faible	Très faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de mesure d'évitement ou de réduction d'impact</li> <li>• Mesure A3 : Accès pour la petite faune terrestre dans la clôture</li> </ul>	Très faible	Pas de coût supplémentaire (intégré au projet)		